Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Les Petits Passereaux Inc	2019616	Le 27 mai 2022
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Les Petits Passereaux Inc		(506) 394-3601
Adresse		
5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ce suivi a été fait par courriel donc le ratio n'a pas été pris. Directrice à retrouver ses feuilles donc correction par courriel.

original signé par
Sylvie Richardson — Le 27 mai 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Marie-Pier Caissie — Le 27 mai 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date